

AGEV

Quelle gouvernance pour la filière vinicole française ?

Dans l'objectif d'apporter sa contribution au débat, l'AGEV (EGVF/AFED) s'engage à la demande du ministre de l'Agriculture, dans un groupe de travail réuni pour la première fois ce 20 novembre. Dans un communiqué, l'AGEV insiste sur le fait que « la dynamisation de cette filière viendra principalement de sa capacité à mettre en œuvre des stratégies diversifiées pour une meilleure valorisation des potentiels de production régionaux ». Elle souhaite pour cela mettre au cœur du débat sur la gouvernance deux axes forts de réflexion : une vraie décentralisation d'un certain nombre de décisions et la poursuite de l'effort de rationalisation des services de l'Etat au niveau national, tout en réorganisant les lieux de concertation et d'avis de la filière vin. Dans le premier cas, l'AGEV estime qu'il est nécessaire de conforter l'organisation de la filière vitivinicole à partir des régions de production et de renforcer pour cela les bassins de production, qui doivent devenir les lieux de concertation entre les représentants des pouvoirs publics et les professionnels afin d'harmoniser les moyens mis en œuvre dans la filière. « Leurs compétences doivent concerner directement la capacité à produire ainsi que tout ce qui concerne la capacité à mettre en marché (gestion de l'offre, distillation, etc...) ». Toujours selon l'AGEV, il faut également simplifier leur mode de fonctionnement en s'appuyant sur une interprofession unique (ou fédération d'interprofessions) s'exprimant pour tous les professionnels du bassin et recouvrant toutes les productions, et les doter de véritables moyens financiers, en particulier de ceux issus de la réforme de l'OCM. Dans le deuxième cas, l'AGEV prend acte du projet de réforme des offices agricoles qui seraient fusionnés dans une seule agence des produits agricoles, mais demande que des experts spécialistes de nos produits soient maintenus au sein de cette structure. S'agissant des lieux de concertation Profession/Pouvoirs publics, l'AGEV préconise l'élargissement des compétences du Comité National INAO à tous les signes de qualité viticoles, y compris les vins de pays, ainsi que la réunion dans une entité unique de ce qui constitue aujourd'hui le conseil spécialisé vin de Viniflor et le CNVF, « à condition de privilégier dans sa composition le nombre de représentants issus des bassins de production, par rapport à ceux désignés par le ministre de l'Agriculture sur proposition des organisations professionnelles nationales ». Ce conseil aurait notamment pour vocation, de donner des avis sur les politiques publiques d'accompagnement de cette filière et sur le développement d'actions communes, par exemple en matière de communication ou pour le renforcement d'entreprises leaders. Enfin, un lieu professionnel de concertation entre les différentes interprofessions de bassin serait naturellement trouvé par un rapprochement des structures CNIV/ANIVIT de façon à favoriser l'élaboration de politiques communes aux différentes régions. « La réforme de la gouvernance est la question prioritaire, particulièrement dans la perspective de la prochaine OCM Vin » ont déclaré Pierre Menez et Bruno Kessler, co-présidents de l'AGEV. « Notre mode de gouvernance actuel entretient les confrontations d'intérêts entre produits/régions/structures. Il favorise au mieux le manque de réactivité, au pire l'immobilisme, alors que la compétition n'est pas d'abord entre régions françaises mais au niveau international. Il est temps de changer notre façon de gérer notre filière, en faisant en sorte que son organisation sur base régionale soit l'élément central de notre dynamisme et de la cohérence de notre offre. »